



Êtes-vous prêt à soutenir le droit de choisir de donner la vie comme liberté et droit fondamental de toutes les femmes ?

Loin d'approcher une norme commune, l'accès à la contraception, à l'avortement et à l'éducation sexuelle présente une grande disparité au sein des Etats membres. Ainsi, tandis que dans certains pays, l'éducation sexuelle est abordée sous l'angle biologique et médical, d'autres l'abordent sous un angle psychologique mais sous couvert d'un enseignement philosophique ou religieux. L'approche française se fait par la santé et la citoyenneté, les Pays-Bas intègrent cette question dans la perspective du partage des rôles entre hommes et femmes dans les sphères publiques et privées tandis que le Danemark les aborde dès l'école primaire.

L'accès à la contraception s'avère un facteur favorable en matière de démographie dans certains pays, comme la France, la Finlande, le Danemark et les Pays-Bas (où elle est gratuite). L'accès à l'avortement, quand il existe, voit ses délais varier entre 12 et 18 semaines de grossesse (en Suède). La situation au sein de l'Union est loin d'être homogène : si dans certains pays, la demande doit s'appuyer sur une "raison sociale", d'autres comme la Pologne ou Chypre limitent ce droit aux cas de viol ou de risque mortel, alors que cela est totalement interdit en Irlande et à Malte.

Plusieurs milliers de femmes meurent ainsi chaque année dans le monde des suites d'un avortement clandestin. Dans certains pays, les luttes des femmes ont permis des acquis tels la dépénalisation en France ou encore l'accès aux mineures sans autorisation des parents.

L'AEDH demande, conformément à la résolution du Parlement Européen du 3 juillet 2002, que: "pour protéger la santé et les droits génésiques des femmes, l'avortement soit légalisé, sûr et accessible à toutes." L'AEDH demande également une harmonisation des législations en matière d'accès à l'avortement pour en faire un droit à la demande de la femme, assorti d'un délai légal de 18 semaines (modèle suédois). Enfin, l'AEDH demande une éducation sexuelle assurée au plus tôt, comme moyen de lutter contre les stéréotypes et les rapports de violence entre les sexes (comme au Danemark) ainsi qu'une entière gratuité de la contraception (comme aux Pays-Bas).

L'absence de maîtrise de la procréation participe en effet au maintien de l'inégalité entre les hommes et les femmes tant dans la vie professionnelle que privée.